



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2024

Date de la convocation : 16 avril 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	16	15	2

L'an deux-mille-vingt-quatre

Et le vingt-six avril à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Christophe AUBERT, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Nathalie CANO	donne pouvoir à Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à Blandine GOMART-JACQUET
Malauray TORRES	donne pouvoir à Gabriel PICH
Michèle VENET-LELOUP	donne pouvoir à Nicolas SAETTLER
Nicolas LIGIER	donne pouvoir à Alain DECANIS
Hélène NICOLAS	donne pouvoir à Paul KHADIR
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à Cédric OLIVIER
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à Pascal SIMONETTI
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à Luc FERRY
Carine DUBOIS	donne pouvoir à Claude BETRANCOURT
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à Nicole DAVICO-MELEK
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à Olivier BARRAU
Jacques FREYNET	donne pouvoir à Vesselina GARELLO
Hélène HENRI	donne pouvoir à Mireille BŒUF
Christian LOMBARD	donne pouvoir à Alain ROGER

Absents : Sophie LE METER, Sébastien LACOFFE

Monsieur Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire

Si j'ai convoqué un conseil municipal lundi, alors que je savais que je ne serai pas là, puisque je suis parti 4 jours et c'était prévu de longue date à San Vincenzo en Italie, c'est parce que Monsieur PICH nous avait annoncé en partant lors de la précédente séance que son groupe ne viendrait pas à la prochaine convocation à 9 heures, ce n'est pas pour ça que je ne suis pas venu, c'est parce que je voulais être certain que nous puissions délibérer valablement aujourd'hui vendredi. C'est une conséquence directe du retrait de la délégation générale de signature et surtout de la nécessité d'approuver rapidement un MAPA afin de pouvoir entreprendre les travaux de changement de chaudière de l'école Paul BARLES dans les délais, chose que j'aurais pu faire directement, si j'avais eu la signature, mais là, on est obligé de passer par un conseil municipal. Donc, j'ai eu peur qu'on allonge encore les délais, et on n'a pas besoin de ça. Je voudrais être certain que ces délais de changement de chaudière, de façon plus générale, de rénovation énergétique puissent être achevés lors des vacances de la Toussaint. C'est la raison pour laquelle j'ai convoqué un conseil un lundi, sachant, que vendredi au moins je serais sûr qu'il soit valable.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le maire vous m'avez mis en cause, donc, je veux répondre.

Intervention de Monsieur le Maire

Allez-y Monsieur PICH, je ne voudrais surtout pas vous priver de la parole

Intervention de Monsieur PICH

Mais je l'espère bien Monsieur le Maire. Non, simplement, il n'y a que cinq jours d'écart entre les deux conseils. Si cinq jours vous êtes déjà sur un deadline, c'est car même en matière d'organisation, matière de planification vous pêchez gravement. Car, juste qu'à preuve du contraire, la situation de la chaudière de Paul BARLES n'est pas récente et elle date maintenant plus d'un an, un an et demi, donc, vous voyez à quel point vos services dysfonctionnent ou vous dysfonctionnez, je ne sais pas. Quant à ma présence ou mon absence, je vous ferai remarquer simplement que le groupe Démocratie Transparence ne représentent que cinq membres du conseil municipal. Donc, si cinq membres du conseil municipal empêchent la naissance du quorum c'est quand même là- aussi que vous avez des problèmes vous-même dans vos propres équipes et vous n'êtes pas capable d'être présent, on le voit d'ailleurs aujourd'hui. Et, ensuite le dernier point, je n'ai pas dit que je ne viendrais pas, j'ai dit que je vous refuserais le quorum, ce qui n'est pas la même chose, car quoi qu'il arrive lorsque je suis convoqué à moins d'un événement qui m'interdit de me déplacer, je suis présent par respect à l'égard de mes collègues.

62 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DU SECRETARIAT GENERAL

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Monsieur le Maire, j'avais fait une demande à propos de cette délibération qui pourrait être donner en préalable s'il vous plaît.

Intervention de Monsieur le Maire

Oui c'est vous qui le demandé, moi, je ne l'ai pas accepté tout simplement.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Alors, la moindre des choses, c'est de me dire que vous ne l'avez acceptée puisque tout le monde a reçu la demande et d'expliquer que vous ne l'acceptez pas.

Intervention de Monsieur le Maire

Eh bien maintenant vous le savez. Je ne l'ai pas accepté tout simplement, parce c'est par respect pour les services, vous leur demandez un surcroît de travail énorme et ce n'est pas pour tout empaqueter en deux minutes pour dire on n'en tient pas compte, on vous retire la délégation de signature mais on s'arrange quand on veut non. Ben les délibérations, on va les passer et tout le monde saura ce que l'on va accepter.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Ce n'est absolument pas dans cet esprit Monsieur le Maire que la demande a été faite.

Intervention de Monsieur PICH

La première c'est un grand questionnement. C'est que vous nous présentez un devis qui date du mois de janvier. Alors là encore vous pourrez dire, mais, vous ne pouvez même pas dire qu'il s'agit d'un dysfonctionnement lié au conseil municipal qui retarderait les décisions, puisque nous avons retiré la délégation de signature au mois de mars. Donc, vous aviez largement le temps de commander ce matériel, ça c'est la première des choses. La deuxième chose, contrairement à ce que vous dites, on ne crée pas une surcharge de travail, puisque la seule différence entre le fait que le conseil municipal décide ou que vous décidiez, c'est la nature de la personne qui décide. Les procédures municipales n'ont pas changé. Vous auriez été obligés de toute façon de faire un acte juridique, c'est-à-dire une décision et nous c'est une délibération, c'est le même travail. La seule chose, c'est que nous, nous nous réunissions, alors que vous, vous ne réunissez pas vos bureaux d'adjoints. Ça vous force simplement à respecter les règles fixées par le règlement intérieur. Donc, ça ne surcharge en rien de travail. Evidemment, on est d'accord que le secrétariat général soit équipé d'un ordinateur, mais là encore, vous ne pouvez pas arguer du fait qu'on retarde quoi que soit.

Intervention de Monsieur le Maire

Tous les services apprécieront sur le fait qu'il faut bien noter qu'il n'y a pas de surcharge de travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*

- AUTORISE le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

63 - ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAR INGENIERIE

Délibération retirée en séance

64 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AVENANT N°5 DE LA SMACL ASSURANCE - EC240024

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je voulais savoir, ça représente une augmentation de plus de 30%. Donc, quelle est la raison de l'augmentation aussi importante de cette cotisation ? Est-ce que vous avez les courriers qui ont été échangés avec l'assureur, et dont nous n'avons pas copie dans les documents du conseil ?

Intervention de Monsieur le Maire

Nous regarderons plus précisément pour vous répondre à cette question pour la SMACL, mais de façon générale, toutes les assurances augmentent fortement. Et, on vous enverra les éléments qui justifient cette hausse de 4 389,31€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement de l'avenant à la SMACL*
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager la dépense et à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le règlement de l'avenant à la SMACL*
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager la dépense et à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

65 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ELECTIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*

- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

66 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition de dépense telle que précitée,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la proposition de dépense telle que précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits

67 - TRAVAUX DE PERFORMANCES ENERGETIQUES DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BARLES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°2024TIC02

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je rejoins mon collègue. Je ne comprends pas l'urgence soudaine de délibérer, alors qu'on sait depuis un an qu'il faut faire les travaux. Je reprends l'historique de ce dossier, le chauffage de cette école défaillant depuis de nombreuses années, cela tout le monde le sait, mais l'hiver dernier, donc pas celui qui vient de passer mais celui d'avant, il y a eu vraiment une panne de chauffage qui pénalisait énormément les enfants. Vous étiez au courant de cette panne, vous aviez promis des travaux l'été dernier, ça n'a pas été fait. Dès mon élection en mars 2023, je vous ai adressé un courrier en vous disant que je mettais à disposition des fonds sur l'enveloppe des conseillers départementaux pour ces travaux, vous m'avez répondu qu'il y avait une étude thermique en cours et qu'il fallait attendre les conclusions de cette étude avant de savoir quels travaux exactement devaient être faits et cette étude, vous avez eu les résultats en mai l'année dernière. En fait, il s'est

écoulé une année avant de passer un MAPA. Je rappelle qu'un MAPA, c'est une procédure de marché public très allégée donc, il n'y a pas de contrainte particulière. Je ne comprends pas que l'on soit dans d'un coup, dans une situation d'urgence absolue et que vous nous avez fait déplacer pour rien lundi dernier, sous prétexte qu'on ne pouvait plus perdre une minute sur ce dossier. Il fallait anticiper dans ces cas-là et le présenter bien plutôt.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, vous-même, vous nous avez fait déplacer souvent pour rien, de ce côté-là on n'a pas trop de leçon à recevoir. En ce qui concerne les travaux, c'est curieux, vous présentez les choses comme si c'était par plaisir que l'on soit obligé d'allonger les délais. La réalité, c'est qu'il a fallu d'abord qu'une étude du Symiélec pour pouvoir prétendre à des subventions. L'étude a pris pas mal de temps, donc, elle a conclu à autre chose de ce qu'on avait prévu au départ. On devait changer uniquement la chaudière, il a fallu changer l'ensemble des canalisations de l'école Paul BARLES, il a fallu aussi faire les travaux sur la clim, il a fallu changer les leds pour que tout ça arrive à un certain seuil qui nous permette à un taux de subvention. Lorsque tout ça a été acté, il a fallu qu'on fasse un premier marché pour savoir qui allait décider des travaux qui allaient être réalisés et ensuite un MAPA. Alors tout ça ajouté au fait que les travaux sont assez longs puisqu'ils sont de grandes importances, ils ne peuvent pas être effectués quand les élèves sont dans l'école pour toute une partie. Une partie ça peut aller et l'autre partie non. On va essayer de les boucler. Une grosse partie pendant juillet et août parce qu'il n'y a personne dans l'école et puis ensuite on espère pouvoir les terminer pour les vacances de la Toussaint. Mais ce n'est pas par plaisir, on a consulté les entreprises qui nous disent qu'on a besoin absolument de commencer rapidement si on veut être assurés, qu'ils soient terminés pour les vacances de la Toussaint. Je n'ai pas plus de plaisir que vous a convoquer des conseils sans arrêt. C'est vous qui avez choisi qu'on fonctionne comme cela. Puisque sinon le MAPA j'aurais pu l'approuver le lendemain par la simple signature et les travaux auraient déjà commencés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *suivre l'avis de la Commission MAPA et l'autoriser à signer le marché public relatif aux « Travaux de performances énergétique du groupe scolaire Paul Barles sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume » avec :*
 - *Le lot n°1 Chauffage ventilation et Climatisation à la SARL PIERRE BUSCEMI demeurant 15 Bis rue Jean Eugène Paillas à MARSEILLE (13 010), pour un montant de 368 188.00 € HT.*
 - *Le lot n°2 Electricité Courant Fort à la SAS POURRIERE demeurant Zone d'Activités d'Aix à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME (83 470), pour un montant de 11 461.00 € HT*
- *L'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.*
- *dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.*
- *DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

68 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PÔLE FAMILLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

69 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DE PROPOSITIONS DE DEPENSES EN FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

70 - DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR REpondre AU DISPOSITIF « AISANCE AQUATIQUE » POUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer le dossier de subvention à hauteur de 5 500,00 € pour répondre au dispositif « Aisance aquatique » pour le temps périscolaire (comprenant l'achat matériel pédagogique et une part du salaire du maître-nageur sauveteur ou le BNSSA).
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *AUTORISE Monsieur le maire à déposer le dossier de subvention à hauteur de 5 500,00 € pour répondre au dispositif « Aisance aquatique » pour le temps périscolaire (comprenant l'achat matériel pédagogique et une part du salaire du maître-nageur sauveteur ou le BNSSA).*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

71 - DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE FITNESS

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

C'est une excellente idée cette aire de fitness et nous l'avions proposé donc je suis très satisfaite du projet. Par contre, le devis était valable jusqu'au 20 décembre 2023 et puis en détaillant un peu les dépenses dans le devis, il y a 2 400 € de frais de déplacement de l'équipe parce que c'est une entreprise qui se trouve en Alsace, je me demande s'il n'y avait pas plus proche pour économiser un peu d'argent étant donné que la commune en manque cruellement.

Intervention de Monsieur le Maire

Il s'agit d'un dossier de demande de subvention, pas d'approuver l'opération avec une société en particulier. On demande un devis, on demande une subvention, et ensuite on verra plus précisément ce qu'on met dans le cadre de cet aire de fitness sachant que c'est le montant qui est important, le montant subventionné.

Intervention de Madame BCEUF

Si bien évidemment, je suis tout à fait favorable à la pratique du sport et du fitness, je trouve que votre manière de présenter petit-à-petit ces équipements est un magnifique exemple de gestion à la petite semaine. Loin d'avoir une vision globale des choses et des équipements, vous rajoutez des petits dossiers comme ça, par-ci par-là, qui au bout du compte vont nous coûter je pense assez cher. Pendant ce temps, nombre d'associations sont obligées de se contenter de locaux vétustes, à la limite de l'insalubrité et de l'insécurité. Pour combien de temps cette situation quand on sait que vous avez balayé d'un revers de main un équipement sportif satisfaisant la plupart des associations sportives et digne d'une ville de 18 000 habitants. Une autre remarque concernant ces dépenses, là

nous prenons une délibération pour une subvention, mais quand à la part que devra mettre la mairie, je pense qu'il y a actuellement des travaux d'urgence à réaliser et qui sont plus importants. Notamment des travaux d'urgence sur les écoles, on parlait d'implantation par exemple de caméras pour la sécurité dans les écoles quand est-il ? Et ça c'est peut-être une urgence au regard de ce qui s'est passé récemment. Je ne parlerai pas du patrimoine avec la porte de la mairie, par exemple, un certain nombre d'équipements qui sont dans un état de dégradation terrible, donc, il y a peut-être d'autres urgences et en priorité sans doute les écoles à faire que d'aller financer des équipements à la petite semaine.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame BCEUF, vous n'avez pas tout compris. Il s'agit de mélange de subventions, il ne s'agit pas de projet politique générale sur Saint-Maximin. Donc, voilà comment nous pratiquons. Nous demandons des devis, nous demandons des subventions et ensuite si nous l'intégrons dans le projet général, cela fera le projet de décisions modificatives qui sera intégré au budget, car actuellement ce sont des dépenses qui ne sont pas prévues au budget. Donc, pour les intégrer, on a besoin de montants et de demandes de subventions.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le maire, oui le propos de Madame BCEUF est tout à fait parti du bon sens, à savoir que, vous nous demandez d'abord une délibération sur subvention et après vous allez nous demander un devis. Vous découpez l'acte en plusieurs parties de manière à complètement noyer les choses. C'est comme ça que l'on s'est retrouvé dans l'obligation de vous retirer tout simplement la délégation de pouvoir, parce que de toute façon, simplement une demande de subvention, vous nous faisiez adopter des plans de financements. Et ça, on est en désaccord. Maintenant, sur le processus lui-même, tout simplement, nous souhaitons qui est un coup d'arrêt à savoir que vous respectiez réellement les priorités dont a besoin Saint-Maximin et son patrimoine. Et en premier lieu de son patrimoine, la partie la plus importante, ce sont les écoles, c'est-à-dire, s'il y avait des ressources supplémentaires qui devaient se dégager dans le budget dans un modificatif complémentaire, nous souhaitons que ce soit flécher vers les écoles. Donc, nous pensons que pour ce qui est de cette année, les équipements sportifs qui sont tout à fait estimables, que les gens puissent jouer dans un terrain hand à 4 ou que les personnes âgées puissent faire du fitness, c'est très bien, mais, nous avons des problèmes dans les écoles. Nous avons besoin d'entretiens supplémentaires, nous avons besoin davantage de moyens et nous souhaitons qu'ils soient mis dans ces taxes. C'est pour ça qu'on refusera cette demande de subvention comme on refusera le projet derrière. Ça ne sert à rien de demander une subvention, de toute façon, nous refuserons ce projet derrière. Et nous souhaitons dorénavant, que vous nous présentiez, quand vous avez l'intention de mener une opération, que vous nous présentiez l'opération dans sa globalité.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, de toute façon vous refusez à peu près tout, ce n'est pas une surprise.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer le dossier de subvention à hauteur de 60% du cout global (22 208.23€ HT) soit 13 324,938€ HT
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 21

Contre : 10 (Paul KHADIR, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Nathalie FRAZAO, Mireille BŒUF, Hélène HENRI)

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention à hauteur de 60% du cout global (22 208,23€ HT) soit 13 324,938€ HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

72 - DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE HAND A 4

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Exactement les mêmes remarques qui viennent d'être faites dans la précédente délibération.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je précise la position de notre groupe, donc, ce sont des projets qui bénéficient de taux de subventionnement qui sont assez élevés d'une part. D'autre part, effectivement, il y a des associations qui attendent depuis des années. Donc, on soutient ces projets et on pense que bien sûr, il y a des investissements très importants à faire ailleurs, mais, il faut mener de front simultanément les différentes dépenses. Il n'y a pas qu'une seule priorité et il faut arriver, c'est ça le challenge, de mener de front les différents sujets.

Intervention de Monsieur le Maire

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'engager les dépenses, il s'agit de demander des subventions. En général, lorsque le maire à la signature, il demande lui-même les subventions sans passer par le conseil municipal. Et une fois que nous avons toutes les subventions, on décide ou pas d'inscrire au budget d'engager les dépenses. Aujourd'hui on en est en amont, on n'est pas à faire tout en même temps, on en est à savoir quel est le taux de subvention qu'on peut avoir sur chacun des équipements. Il faut savoir s'il est judiciable ou pas de l'inscrire en décision modificative.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer le dossier de subvention à hauteur de 60% du cout global (49 473,80€ HT) soit 29 684,28€ HT

- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 21

Contre : 10 (Paul KHADIR, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Nathalie FRAZAO, Mireille BŒUF, Hélène HENRI)

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention à hauteur de 60% du cout global (49 473,80€ HT) soit 29 684,28€ HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

73 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je voudrai savoir si le classement des deux gymnases des collèges pour le futsal, consiste à homologuer ces gymnases en état actuel ou alors, ç'est quelque chose qui implique des travaux pour que les équipements soient conformes aux exigences de la fédération de futsal ?

Intervention de Monsieur Cédric OLIVIER

Alors, là il s'agirait juste d'un classement. Pour l'instant les travaux n'ont pas été énumérées pour la pratique du futsal, que ce soit pour Matisse ou Leï Garrus. Certainement, que chaque année de toute façon, il faut faire des petits travaux d'entretien, ou de réparation. Pour l'instant ils n'ont pas été détaillés.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Au-delà des travaux d'entretien qui incombe à la commune, est-ce qu'il y a eu des échanges avec le Département sur cette question ? Est-ce que cela implique des travaux de modification des équipements et à ma connaissance, il n'y a aucune réponse. Vous ne l'avez pas non plus ?

Intervention de Monsieur le Maire

Non, il n'y a pas de travaux de modification ou de quoi que ce soit, régulièrement les fédérations passent et donnent l'homologation pour pouvoir pratiquer la compétition dans ces équipements. Le montant de 150 €, ce n'est pas les travaux, je crois que c'est le montant du passage de la commission pour pouvoir vérifier si elle est conforme ou pas.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents.

- APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

74 - DEPOTS DES DEMANDES DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX ET AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECOLE PAUL BARLES

Monsieur le Maire propose d'approuver les dépôts des demandes préalables de travaux et de l'autorisation de travaux du bureau d'étude ENERGIS pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les dépôts des demandes préalables de travaux et de l'autorisation de travaux du bureau d'étude ENERGIS pour le compte de la commune*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

75 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Intervention de Monsieur Olivier BARRAU

J'ai juste une question par rapport aux motifs de Noël. C'est pour l'année prochaine ou pour celle de l'année dernière ?

Intervention de Monsieur le Maire

Non c'est pour l'année prochaine. Pour le Noël 2024.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je voulais juste rajouter ce sont des travaux par rapport à la Rue Baudin, j'attendais que vous le mentionniez quelque part, mais comme vous ne le faites pas, le Département subventionne très fortement la rénovation ces rues : rue Baudin, rue Denfert Rochereau et la rue du 11 Novembre qui ont été refaites l'année dernière. Je pense que ça mérite quand même d'être reconnu. On parle souvent des subventions du Département et quand il y en a d'aussi importantes, il faut les mentionner.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

76 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU PÔLE CULTUREL

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Je souhaiterai savoir si les travaux électriques vont permettre de lever toutes les réserves de la commission de sécurité sur la Croisée des Arts, ou s'il y a autre chose encore à faire étant donné l'état malheureusement d'abandon et de dégradation de cette structure. Je voudrai rappeler que cet hiver, les enfants et les adultes qui ont fréquenté le conservatoire se sont vu privés de chauffage et ont été obligé de pratiquer ces activités, dans des salles non chauffées. Donc, est-ce que nous allons remédier à cette situation et est-ce que ces travaux vont permettre de lever toutes les réserves ?

Intervention de Monsieur le Maire

En ce qui concerne les travaux de mise en conformité, cela fait l'objet d'une question écrite et j'y reviendrai à la fin du conseil. Pour ce qui est du conservatoire, il faut savoir que sur 1 200 personnes qui fréquentent le conservatoire, il y en a 300 de Saint-Maximin. Nous percevons depuis des années en tout et pour tout 3 000 € par an pour tous les frais de fonctionnement, location des bâtiments et le reste. On n'est pas d'accord sur le montant que la commune devrait percevoir et donc la facture de chauffage, effectivement, elle a été réduite parce qu'on ne peut plus couvrir les frais de fonctionnement pour tout un territoire sans en avoir les recettes.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Alors parce que vous ne pouvez pas couvrir ou parce que vous n'êtes pas d'accord avec l'Agglomération de la Provence Verte, tous les élèves n'ont pas droit à être chauffés l'hiver quand ils viennent pratiquer, c'est bien pour la culture, c'est magnifique. Je voudrai enfin vous préciser que 1 200 élèves, c'est l'intégralité des élèves du conservatoire de la Provence Verte. Sur l'antenne de Saint-Maximin, il y a très exactement 606 inscrits.

Intervention de Monsieur le Maire

Ce n'est pas le nombre que m'a donné le directeur, il doit se tromper, vous êtes mieux informé que lui. Ceci-dit, en ce qui concerne les relations sur la Provence Verte, cela n'a rien à voir. Depuis le début du mandat, même bien avant, parce que depuis 2018 nous percevons 6 000 € par an. Après discussion entre nos services et ceux de la Provence Verte, il apparaît que le coût réel est d'environ autour de 170 000 €. On est arrivé à peu près de tomber d'accord là-dessus et maintenant nous souhaitons que l'arriéré nous soit payé. Voilà où on en est, ce que je regrette, c'est que ça n'a pas été fait depuis 2018. Parce que 170 000 € par an ou 6 000 € par an ce n'est pas la même chose. On est au tribunal, je pense que d'ici peu, d'ici une semaine le tribunal va statuer et on risque de récupérer justement une grosse somme qui aurait dû nous être versée depuis 2018 si on n'avait pas négligé tout ça.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Je pense que le fait de mettre au service des Saint-Maximinois un équipement culturel de ce type, cela valait bien quelques dépenses.

Intervention de Monsieur le Maire

Je sais bien quand vous aimez vous ne comptez pas, surtout quand c'est l'argent des autres.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je voterai bien sûr sur cette délibération mais j'ai quand même quelques observations à formuler concernant la commission de sécurité.

Intervention de Monsieur le Maire

Je présenterai tout le détail à la fin de la délibération.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je suis désolé Monsieur le Maire, je ne veux pas lever le ton, nous sommes en train de délibérer sur ce sujet, je vous parle de la délibération et ses devis, j'ai droit de m'exprimer sur ce sujet.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, ce n'est pas un grand show un conseil municipal.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Désolé, vous nous présentez un devis relatif à la commission de sécurité, un devis qui concerne une visite du bureau Véritas du mois d'octobre de l'année dernière pour 7 800 €. Je trouve ça un peu tardif. Vous auriez dû quand même le faire un peu plus tôt. Là encore il y a un dysfonctionnement grave, qui alterne la sécurité.

Intervention de Madame Blandine GOMART JACQUET

Excusez-moi, mais, vous voyez la date du devis ? La date du devis est du 15 avril.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

La date du devis ça veut dire que le devis a été refait parce qu'il n'était pas bon. Attendez, c'est vous qui avez reçu ce rapport et vous n'avez pas demandé un devis immédiatement.

Intervention de Madame Blandine GOMART JACQUET

Si, on a demandé un devis immédiatement. On a demandé, on a relancé, et on l'a enfin eu le 15 avril.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Alors même que vous en avez un qui suit du 3 avril bien avant pour la visite postérieure du mois d'avril de cette année, donc, c'est marrant quand même. Je trouve ça bizarre.

Intervention de Madame Blandine GOMART JACQUET

Non il n'y a rien de risible, mais c'est vrai qu'on court de temps en temps après les entreprises, et les dates elles sont là.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Attendez-vous êtes dans la commission de sécurité et vous saviez parfaitement qu'il y avait des observations qui devaient être levées, et il n'y a pas qu'une entreprise qui s'appelle Pourrière je crois. Il n'y a pas d'excuse pour ça.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

77 - CONTRATS DE CESSION DANS LE CADRE DU FESTIVAL « EN MAI, DANSE COMME IL TE PLAIT ! »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les contrats de cession, tels qu'exposés ci- avant,*
- *De l'autoriser à signer le contrat de cession et la convention,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les contrats de cession, tels qu'exposés ci- avant,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de cession et la convention,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

78 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EVENEMENTIEL

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je voulais savoir Monsieur le Maire ce repas à 500 € du Côté Jardin, de quel repas il s'agit exactement

Intervention de Monsieur le Maire

Il s'agit d'un repas pour lequel a été invité le maire de San Vincenzo. Il a été invité un conseiller régional. Il a été invité un conseiller général, un vice-président de la Provence Verte et sept ou huit maires, comme cela se fait chaque année dans le cadre de la Saint Vincent une fois par an.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

En fait, comme je représentais le président du Département à cet évènement, je n'ai pas été invitée. Je pense qu'on peut difficilement qualifier cela comme étant un repas d'officiels. C'est plutôt un repas entre amis et payé avec l'argent public. On ne votera pas contre, parce qu'on ne veut pas pénaliser le restaurateur. Mais je trouve ça quand même fort de café.

Intervention de Monsieur le Maire

Le conseiller général était votre binôme. Alors, je ne sais pas si c'est plus un ami ou autre, mais c'était votre binôme le maire de Seillons. Je pense qu'il est habilité autant que vous à représenter l'ensemble de la commune.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Soit, vous invitez tous les officiels, soit, si vous faites le tri c'est un repas d'amis, Monsieur le Maire. Vous n'avez pas à faire des repas d'amis avec l'argent de la collectivité.

Intervention de Monsieur le Maire

Vous pensez que lorsqu'il y a le maire de la commune avec qui on est jumelé, un conseiller Régional, un conseiller Général, un Vice-Président de la Provence Verte et une dizaine de maires c'est un repas d'amis ? On peut le voir comme ça, pour moi non, d'autant plus qu'on en fait une fois par an des repas de ce type. Cela n'a rien d'extraordinaire, il suffisait d'aller d'en d'autres manifestations dans les communes voisines et vous verrez que des repas d'amis il y en a tous les jours.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Justement, dans les autres manifestations, ils invitent tous les officiels, ils ne font pas le tri, donc, ce ne sont pas des repas d'amis, c'est pour ça que je vous fais la remarque.

Intervention de Monsieur le Maire

Les maires et les conseillers Généraux, Régionaux ne sont pas officiels ?

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Mon propos ne tient pas à la nature de ce repas, si c'est de justifier ou si ce n'est pas justifié, je pars du principe qu'il est justifié. La question, c'est tout simplement la date. Il s'agit d'un service fait, et non pas d'un projet sur lequel nous aurions à délibérer. Un service fait un 28 janvier. Or, au mois de janvier vous aviez tout à fait la délégation de pouvoir pour payer cette prestation. Donc, on n'a pas nous la possibilité d'intervenir sur quelque chose qui relevait de votre délégation. Nous ne pouvons pas normalement et naturellement délibérer sur ce sujet à mon avis. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, je suis quand même très étonné que lorsqu'on va chez un commerçant de Saint-Maximin on puisse recevoir une prestation sans payer immédiatement. Surtout quand il s'agit d'une dépense de bouche à moins que l'on ait ouvert un compte chez ce restaurateur, mais cela me semble ne pas être le cas. Moi je trouve le procédé un peu cavalier.

Quand je vais quelque part, moi je paye. Quitte à me faire rembourser car normalement, vous avez le droit de vous faire rembourser des frais que vous êtes amené à engager au nom de la commune. Là, on est dans le cadre typique de frais à engager au nom de la commune. Pour moi, il n'y a pas le moindre doute. Donc, pour moi, c'est à vous de payer ce fournisseur et c'est à vous de présenter une note de frais à la collectivité.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH ça ne fonctionne pas comme ça.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

La loi fonctionne comme cela, désolé.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, cela ne fonctionne pas comme ça. Alors, dans certaine collectivité, il y a ce qu'on appelle les frais de représentation où il y a une carte bleue au nom de la commune qui permet au Maire de pouvoir régler les dépenses au nom de la commune notamment des frais de repas. Pour nous ce n'est pas le cas, donc on a l'ensemble des frais qui sont engagés et ensuite qui sont réglés. Donc, lorsque je vais chez un restaurateur, là on aurait pu le régler avant mais cela a pris du temps, parce que c'était au mois de janvier où effectivement j'avais encore la signature, on mange chez le restaurateur il nous envoie la facture, parce que, on ne peut pas demander un devis avant, on ne sait pas exactement ce que les gens vont manger. On ne peut pas avoir au centime près avoir un montant. Donc, ils nous donnent la facture après, on l'engage et on la règle. Voilà, comment ça se passe pour la procédure de mandature. On ne peut pas pour un restaurant au préalable engager la dépense.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Vous aviez la facture à la sortie du ticket de caisse, vous l'aviez à la sortie du restaurant ?

Intervention de Monsieur le Maire

Bien sûr que je l'avais à la sortie du restaurant et ensuite, on engage la dépense, mais, c'est le restaurateur qui nous l'envoie. C'est le restaurateur qui nous envoie la facture qui la dépose sur un logiciel et c'est ensuite qu'elle est réglée. Et donc, tant que nous n'avons pas fait cette procédure, on ne peut pas la régler. On ne va pas épiloguer sur les procédures, on vous en fera tout un détail, je demanderai à Madame Nathalie AUZANEAU, directrice financière, qu'elle vous explique toute la procédure.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

J'imagine le Président de la République faire la procédure. Désolé, 30 ans de fonction publique, direction des exécutifs, directeur général d'une structure publique, je sais comment cela se passe une dépense.

Intervention de Monsieur le Maire

Je sais Monsieur PICH que vous savez tout, je n'en doute pas, mais je demanderai quand même à Madame la directrice des finances de vous envoyer la procédure pour vous retirer des doutes.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Si je peux ajouter quelque chose, comme là il y a un autre évènement ce weekend, les médiévales, et vous risquez encore de prendre des repas entre amis. Qu'on ne se retrouve pas encore à valider une facture à postériori de la dépense.

Intervention de Monsieur le Maire

Je vous rassure les repas en famille sont tous réglés par nous-mêmes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

79 - CONTRATS DE CESSION PROGRAMMATION ESTIVALE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les contrats de cession, tels qu'exposés ci- avant,*
- *De l'autoriser à signer le contrat de cession et la convention,*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les contrats de cession, tels qu'exposés ci- avant,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de cession et la convention,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

80 - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR UN AGENT COMMUNAL

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, voilà, cela n'a pas mis longtemps, vous venez de décrire la procédure normale dans ce type de dépense. L'agent ou l' élu procède au paiement et se fait rembourser.

Intervention de Monsieur le Maire

Je vous signale Monsieur PICH, ce n'est pas un élu, c'est un agent. Il ne faut pas confondre. Il y a élu et agent.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

C'est la même règle pour la dépense publique Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *De l'autoriser à procéder au remboursement de la somme avancée, soit 30,00 € TTC.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme avancée, soit 30,00 € TTC.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

81 - CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA TOITURE DE LA BASILIQUE / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *d'approuver ce contrat*
- *de l'autoriser à signer ce contrat, ainsi que tout document nécessaire à son exécution*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE ce contrat*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat, ainsi que tout document nécessaire à son exécution*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits

82 - DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées*
- *De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS ORALES

Le 19 avril 2024, Madame Vesselina GARELLO du groupe « Tous Unis pour Saint-Maximin » a déposé le courriel suivant :

- Quelles sont précisément les réserves exprimées par la commission sécurité pour la Croisée des arts?
- Pourquoi aucune dépense ne figure dans les délibérations du conseil à ce sujet, alors que cela fait plus d'un mois que vous savez que vous devez engager des dépenses pour lever les réserves?
- Pourquoi vous refusez l'installation de l'office du Tourisme à la Croisée des arts, ce qui permettra de mutualiser des frais et d'avoir une billetterie ouverte plus de 2 matinées par semaine comme c'est le cas actuellement?

Réponse de Monsieur le Maire

A la première question, les réserves exprimées, elles concernent tout un tas de choses qui ont été réglées depuis. Alors, il y a différents chapitres : l'électricité, le désenfumage, l'éclairage de sécurité, le service sécurité incendie, treuils et palans, clim VMC, défibrillateur et ascenseur. Depuis, un certain nombre de réserves ont été levés dans la semaine, puisque tous les documents demandés, alors, il ne s'agissait pas de travaux, il s'agissait de rapports de contrôle qui avaient été demandés à un tas d'organisme qui les ont faits et qui les ont transmis dans la semaine. Alors, il reste surtout aujourd'hui, tout ça au fur-et-à-mesure ont été transmis par le service de sécurité. A été transmis pour les mesures de réserves soient enlevées au fur-et-à-mesure.

Alors, il reste deux gros pavés. Le premier, c'est l'électricité qui a fait l'objet de la délibération qui a été prise précédemment. C'était d'autant plus compliqué et ça un peu trainé que la société Pourrière n'était pas d'accord avec les relevés qui ont été effectués par le bureau de contrôle lorsqu'il est passé. Il a fallu qu'ils s'entendent avant de décider des travaux qui devaient être effectués en matière d'électricité.

Et le second, le dernier qui reste c'est pour la clim. Il faut que l'on fournisse le rapport de vérification, il devait passer hier et apparemment ils ne sont pas passés. Donc, ils vont passer dans la semaine pour effectuer le constat, fournir le rapport que l'on transmettra à la commission pour que la réserve soit levée. Aujourd'hui, ce qui reste essentiellement c'est l'électricité après que les travaux qui ont fait l'objet de la délibération soient réalisés.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Il y avait une troisième question.

Pourquoi vous avez refusé l'installation de l'Office du Tourisme à la Croisée des Arts, ce qui aurait permis de mutualiser les frais et d'avoir une billetterie ouverte plus de deux matinées par semaine comme c'est le cas actuellement ?

Intervention de Monsieur le Maire

Cela n'a pas été refusé, en fait, ce qui s'est passé, c'est que le Vice-Président en charge du Tourisme, curieusement ce n'était pas le Président de l'OIT puisque normalement l'OIT est présidé par Monsieur BOURLIN, et c'est Jean-Claude FELIX un autre Vice-Président qui est venu me rencontrer. Qui m'a demandé ce que j'en pensais, on a échangé. J'ai posé un certain nombre de questions notamment pour quelle durée. Est-ce que c'était pour la durée des travaux ou est-ce que

c'était de façon durable. Je n'ai pas eu de réponse précise, je n'ai eu de véritable écrit, et sur-ce, nous avons eu des propositions aussi de l'Agglomération, mais, qui engendraient le transfert du bail, ce que l'on ne souhaitait pas. Et, on souhaitait au mieux que tout ça soit réglé que pour une durée d'un certain nombre de mois ponctuels, le temps de la durée des travaux. Ça, ça n'a pas été du tout établi, et il semblerait aujourd'hui, que l'OIT ait besoin d'un local pour une durée beaucoup plus longue. Alors, l'OIT s'était rapprochée d'un propriétaire d'un local rue de la République, l'ancien bar « le Caveau » pour s'installer. Apparemment, pour des raisons que j'ignore, cela ne s'est pas fait. Et, aujourd'hui, il semblerait que l'OIT soit en discussion pour un autre local qui semble leur convenir du côté de Côté Jardin pour s'installer de façon durable. Ceci-dit, moi, je n'ai pas de courrier écrit avec précisément les demandes de l'OIT et des conditions. Alors, on nous avait dit que pour un bail, il n'y avait pas beaucoup d'argent à y consacrer. Donc, voilà où on en est resté, on en est resté qu'au niveau des discussions orales.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Ils ont cherché d'autres lieux, parce que vous avez refusé et je ne comprends toujours pas en quoi le fait qu'ils s'installent durablement à la Croisée des Arts ça aurait pu vous déranger ?

Intervention de Monsieur le Maire

La Croisée des Arts n'a pas pour vocation à devenir l'Office du Tourisme et je suis convaincu que ce n'est pas le meilleur endroit. À mon avis j'en ai proposé d'autres, notamment, dans la Rue du Général de Gaulle qui me paraîtrait beaucoup plus adapté que la Croisée des Arts.

Intervention de Madame Marie-Mathilde MOËNARD

Avant de lever la séance, il faudrait adopter le PV ?

Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h05.

Le 27 mai 2024,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

Decanis